

ASSEMBLEE GENERALE DU 14 MARS 2018 à 20 H

AU RESTAURANT L'AIGLE NOIR, FRIBOURG

1. SALUTATIONS ET MOTS DE BIENVENUE : Je vous salue tous, chers membres de l'ACCF et chers invités, très chaleureusement en ce lieu riche en histoire qu'est le restaurant de l'Aigle Noir, ici à Fribourg, tenu par un de nos membres, qui est aussi grandement engagé dans l'association des commerçants de la rue de Lausanne et du Bourg puisque Roland Blanc en est le digne président, il est également président de Gastro Ville de Fribourg. Je salue tout particulièrement Mme Peiry qui est responsable de la promotion économique dans le cadre de l'Agglomération de Fribourg. La convocation à cette AG a été envoyée conformément aux statuts, je déclare cette ASSEMBLEE GENERALE ouverte en bonne et due forme.

Se sont excusés : les autorités communales, cantonales et préfectorales, Mme Ch. Bulliard, conseillère nationale, M. J.-F Rime conseiller national et président de l'USAM, ainsi que 23 membres de l'ACCF. *C'est la première fois que l'AG de l'ACCF se tient en ville de Fribourg* – Est excusé également Pierre Blanc qui est le président du comité d'honneur responsable de l'attribution du PRIX DES COMMERCANTS depuis plusieurs années. Il est remplacé à cette fonction aujourd'hui par Jean-Louis Pugin, vice-président d'honneur. Pierre Blanc va bien, il a eu une alerte il y a quelques jours, ce qui lui a valu d'être l'hôte du HFR pour y être soigné, il en est sorti avec l'énergie, le positivisme et l'enthousiasme qu'on lui reconnaît aisément. L'ACCF lui offrira un choix de nectar pour son bon rétablissement.

Nomination de scrutateurs : MM. Dung et Python sont désignés scrutateurs.

Approbation du tractanda : l'ordre du jour comprend un ajout dans les divers puisque nous recevons Edouard Perroud et sa collègue qui nous présenterons les avantages d'une NOUVELLE MONNAIE pour les commerçants. S'il n'y a pas d'autre remarque cet ordre du jour est accepté.

La Présidente demande de signer la liste des présences sous « membres » ou « invités ». Elle ajoute que les personnes qui ont parké leur véhicule dans le parking souterrain reçoivent CHF 10.- (pour que chacun garde un bon souvenir de Fribourg).

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26.4.2017 : le procès-verbal du 26 avril 2017 au restaurant de la Pinte des Colombettes était visible sur le site durant les 2 dernières semaines. Y a-t-il des remarques ? Aucune. il est approuvé à l'unanimité avec les remerciements à son auteure Sylvie Droux.

3. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE : l'année écoulée est une année de réflexion sur les objectifs de l'ACCF.

3.1. Le comité s'est réuni aux dates suivantes : les 9.11.2017, 11.1.2018 à Epagny et le 8.2.2018 à Bulle, pour redéfinir le comment fédérer les membres, comment activer les avantages de fonds à apporter à nos membres, comment redynamiser une telle association au niveau cantonal. Créer un blog pour mettre en avant les compétences, développer et uniformiser le réseau informatique pour une meilleure participation de chacun, développer le e-buisness, continuer la plate-forme de l'ACCF qui est notre base de développement du réseau des commerçants. D'où le questionnaire qui a été joint à la convocation. Les réponses seront analysées et traitées à la prochaine réunion de comité. Le résultat sera présenté sous forme de workshop avec des sujets d'innovations qui s'adaptent aux besoins des commerçants membres.

3.2 La question récurrente des heures d'ouverture des magasins n'est plus la question du moment. Nous ne sommes pas des ayatollahs. L'ACCF n'est pas contre l'ouverture des magasins le samedi jusqu'à 17h. Nous le savons, ce sont les syndicats qui maintenant négocient, mais nous le savons aussi, actuellement, les employés du commerce de détail bénéficient des acquis sociaux et sont de moins en moins motivés à payer leur adhésion aux syndicats, c'est un fait, c'est un trend général. Quant aux responsables des PME membres, pour toutes les réponses administratives à leurs questions, ils peuvent les obtenir auprès de la FÉDÉRATION PATRONALE, plus professionnel, on ne peut pas, c'est vraiment un service ad hoc. L'ACCF n'est pas contre les grandes surfaces, nous devons faire avec, faire ensemble. Les membres de l'ACCF se différencient, ils privilégient l'ACCUEIL, LE TERROIR, LE SAVOIR-FAIRE LOCAL et participent grandement à tout le tissu associatif.

3.3 L'avenir du Restoroute de la Gruyère : historique : l'ACCF, anciennement ACGV, a acquis des actions du Restoroute en 1979, actuellement, l'ACCF possède 13 actions du Restoroute. Votre présidente a assisté à plusieurs réunions d'actionnaires durant l'année 2017, parce qu'il y a discussion d'un projet de modernisation et d'agrandissement du Restoroute. De même il y a négociation avec le canton pour obtenir des accès directs depuis les routes communales et cantonales (Vignier-Avry-devant-Pont) jusqu'au Restoroute. Pourquoi ? il est nécessaire d'augmenter l'attrait du Restoroute. Les habitudes ont changé, les voyageurs ne s'arrêtent plus pour le plein d'essence (trop chère), ni même pour les boutiques, il faudrait du nouveau, par contre les voyageurs s'arrêtent toujours pour utiliser les WC et ceci, sans même consommer. Donc une étude est lancée pour déterminer un projet de

développement. L'ACCF a déjà reçu une facture de frais de plus de fs 600.- pour contribuer à l'étude de ce développement en tant qu'actionnaires, mais l'ACCF n'a pas les moyens de continuer à investir – le capital-action du Restoroute est constitué de 1500 actions à CHF 1000.- nominal, la part de l'ACCF pour un projet d'investissement de 50 mio représenterait une part minimum de fonds de CHF 500'000.-. La présidente rappelle que l'ACCF est une association, elle n'a ni le rôle de promoteur, ni le rôle d'investisseur. Mais au départ, c'était une bonne idée, tant pour le développement de la région de Gruyère, que pour les commerçants gruyériens qui en ont été largement bénéficiaires, parce qu'ils travaillaient pour le Restoroute et ils approvisionnaient le marché et le restaurant du Restoroute. La question que je vous pose est la suivantes : le comité vous propose de vendre ses actions aux autres actionnaires du Restoroute, parce que dans les statuts, les actionnaires bénéficient d'un droit d'emption sur les actions en vente. Remarque ? M. Gumy demande s'il ne serait pas possible de garder ses actions. M. Lyonel Duplain répond et explique l'enjeu d'un tel projet financièrement trop important pour l'Association. La Présidente répond qu'il y aurait la possibilité de rester propriétaire d'une ou deux actions, cela permettrait de suivre et participer au projet, mais en fin de compte, cela signifie d'être un petit actionnaire minoritaire sans réel poids dans le financement du projet. Un membre de l'assemblée ajoute que cela permettrait à peine de prétendre à une vitrine pour la publicité à placer dans le Restoroute. À l'unanimité, l'assemblée accepte la mise en vente des actions du Restoroute de la Gruyère.

3.4 le remboursement des cartes de timbres partiellement remplies : le comité a décidé de ne pas imprimer un nouveau lot de cartes de timbres et va rembourser d'un commun accord les cartes partiellement remplies aux 2 commerces qui les utilisaient encore.

3.5 la presse, les journalistes : le comité a pris contact avec les journaux régionaux LA LIBERTÉ, LA GRUYÈRE, pour que les commerçants soient plus présents dans leurs pages, pour expliquer le savoir-faire, présenter les astuces, les actions, apporter une plus-value en terme de visibilité de notre association en faveur de nos membres. Appuyons les commerçants qui peuvent faire de la publicité : les banques, le litologue, le bijoutier, Carole Riche qui propose l'animation musicale d'une prochaine croisière. D'autre part, l'ACCF a été contacté durant l'année 2017, par des journalistes de la Télé, et je remercie José Python d'avoir répondu avec brio. Personnellement j'ai été contacté pour déterminer le point de l'ACCF sur la dernière étude du CS qui relevait que les consommateurs du canton de Fribourg sont moins enclins à faire leurs achats dans les pays périphériques (France-Allemagne-Italie), parce que les consommateurs gagnent de passer la frontière que si le total de leurs achats est supérieur à CHF 800.-.

3.6. les archives sont à jour : José Python et votre présidente, avec l'aval du comité, ont trié les archives : les procès-verbaux, les bilans et les journaux comptables sont

classés et le courrier a été minutieusement contrôlé pour garder l'important (ex. les mails). Pour rappel, ces archives seront déposées au musée gruyérien.

4. ADMISSIONS : 2 nouveaux membres sont admis dans l'ACCF :

VITRERIE BULLIARD et BRUGGER ET FILS FONDERIE DE CLOCHES ET SONNAILLES à Villars-sur-Glâne. Applaudissements.

5. LES COMPTES : la parole est donnée à Lyonel Duplain, notre responsable des finances. Le comité a décidé de reconduire le montant de la cotisation qui s'élève à CHF 100.- annuel.

6. RAPPORT DES VERIFICATEURS : M. Camille Nussbaumer lit le rapport des vérificateurs. L'assemblée approuve à l'unanimité les comptes 2017 de l'ACCF et donne décharge aux vérificateurs. Pour le nouvel exercice, en complément de M. Nussbaumer, un vérificateur est désigné en la personne de M. Monney.

(un lot de 2 bouteilles de vin de la bourgeoisie est remis à M. Nussbaumer en remerciement de son travail). Cf. les comptes.

7. PRESENTATION DU BUDGET 2018 : M. Duplain présente le budget 2018. L'assemblée adopte le budget 2018. Merci à Lyonel pour son travail et à Sylvie pour la tenue de toutes les pièces comptables. Cf. le budget 2018. DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS, COMMUNIQUER, ORGANISER LA MANIFESTATION DU 100^E seront les points principaux à suivre durant l'année 2018. *Pour éviter tout malentendu, c'est le comité de l'ACCF qui organisera la manifestation du 100^e anniversaire de l'ACCF. Un repas (on verra encore sous quelle forme) sera offert à tous les membres, durant lequel une partie officielle avec les discours de politiciens est prévue, l'invitation sera préparée avec la contribution de M. Abriole PUTEO pour la recherche des photos anciennes.*

Il est temps maintenant de dire un MERCI tout particulier à Sylvie Droux pour 10 ans d'activité au sein de l'ACCF pour la tenue du secrétariat et des comptes. A relever ses nombreuses qualités : travail sérieux, consciencieux, soigné, et d'un caractère toujours souriant. Exerçant maintenant un travail à 50 %, maman de 3 jeunes enfants, elle a décidé de nous quitter, nous lui souhaitons beaucoup de bonnes choses pour son avenir professionnel et familial et lui remettons un cadeau bien mérité (corbeille de Délices et Saveurs et bouquet de fleurs).

8. REMISE DU PRIX DES COMMERCANTS DU CANTON DE FRIBOURG DE L'ACCF. C'est le prix du mérite pour l'effort, l'accueil et le savoir-faire pour M. et Mme Mooser de Bellegard, et pour Abriole Puteo, dont l'étude sur les 100 ans d'histoire du commerce de détail dans le canton marquera notre association. Applaudissements et remerciements à J.-L. Pugin d'avoir pris au vol cette présentation en l'absence de Pierre Blanc. Cf. le texte de J.-L. Pugin. Cadeau = Bouteille et bouquet de fleurs.

9. DIVERS: UNE MONNAIE LOCALE ? Mythe ou réalité ? A l'ACCF nous avons longtemps utilisé les bons d'achat, les timbres d'escompte. Alors une monnaie locale est un moyen de fidéliser les consommateurs ? Comment ? La présidente donne la parole à Edouard Perroud pour sa présentation. À la fin de l'exposé, la question suivante est posée : quel nom pour cette nouvelle monnaie ? M. Perroud répond qu'un concours sera lancé. Il distribue les flyer aux commerçants intéressés.

La présidente demande si quelqu'un dans l'assemblée veut encore s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Fin de l'assemblée générale : 9h05.

La Présidente invite toutes les personnes présentes à se rendre dans la salle Vicarino pour la collation servie par la brigade du chef Roland Blanc.

Fribourg, le 14 mars 2018

Cécile Thiémard, présidente de l'ACCF